



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525

Courriel : municipalite@st-maurice.ca



INFO – CONSEIL MUNICIPAL

Réunion juin 2026

Pour faire suite à la réunion du conseil du 8 juin, voici les principales décisions et les projets en cours.

En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion précédente, **il est déposé lorsqu'il est adopté** sur le site internet au www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025

Monsieur le maire Gérard Bruneau a fait le rapport des faits saillants des activités réalisées en 2025 ainsi qu'en résumé au rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera envoyé aux citoyens par la poste et disponible sur le site internet www.st-maurice.ca sous l'onglet Ma municipalité/Administration/Finances/2025.

Assemblée publique de consultation pour le projet règlement 2026-667

Le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-667 modifiant le plan d'urbanisme 2009-488 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 2007-02-47 de la MRC des Chenaux concernant l'identification des aires de protections des ouvrages de captages des eaux souterraines ainsi que la création des dispositions relatives aux éoliennes.

À la suite de l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique aura lieu à la salle municipale (grande salle en haut) :

- **Lundi le 13 juillet 2026 à 18 h 30**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire et le directeur général expliqueront le projet de règlement et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Entente d'occupation pour le local au 2510 rang Saint-Jean (ancien bureau municipal)

Le conseil municipal a conclu et signé une entente avec le service de la popote roulante concernant l'occupation d'un local municipal (ancien bureau municipal 2510, rang Saint-Jean)

Cette entente vise à soutenir leurs activités et à favoriser les services offerts à la population

De plus, une résolution pour demander une subvention à été approuvée pour le projet d'aménagement d'une cuisine communautaire et pour la relocalisation de la popote roulante.

Résolution de félicitations

Le conseil municipal a adopté trois résolutions de félicitations afin de souligner le parcours remarquable de citoyens de la Municipalité qui se sont distingués dans leur domaine.

Félix Boulanger : Projet de l'année - Développement durable – UQTR

Brithany Leblanc : 2^e place à la grande finale de Miss Teen

École de la source : Distinction au Défi OSEntreprendre de la Mauricie

Félicitations à tous la Municipalité est fière de vous !

Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion aura lieu **lundi 13 juillet à 19h** à la salle municipale.

Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.

N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus.

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Fermeture des édifices municipaux 24 juin et 1^{er} juillet

Prendre note que le bureau et le garage municipal seront fermés mercredi le **24 juin 2026**. Pour la journée du **1^{er} juillet** les édifices municipaux sont fermés **le vendredi 3 et 10 juillet en avant-midi**.

En cas d'urgence, **vous pourrez toujours contacter le numéro suivant 819 690-4446**.

Rappel du paiement du camp d'été

Nous vous rappelons que le dernier paiement pour le camp d'été doit être effectué **avant le 20 juin 2026**.
Merci de votre collaboration.

Camp d'été 2026 - Ouverture prochaine !

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre camp d'été ouvrira officiellement ses portes le **29 juin prochain à la salle municipale !** Le camp d'été sera fermé le 1^{er} juillet 2026. Nous vous souhaitons à tous une excellente saison estivale remplie de plaisir, de découvertes et de moments inoubliables. 

Stationnement près des balises

Nous portons à votre attention qu'il est imprudent de se stationner près des balises et surtout des deux côtés de la rue. SVP, soyez vigilants. Il en va de la sécurité des enfants et de tous les citoyens. Merci de votre collaboration.

Information borne-fontaine



L'installation de borne-fontaine au coin de l'intersection de la rue Notre-Dame et du rang Saint-Félix n'est pas possible, parce que le tuyau existant au rang Saint-Félix est trop petit (diamètre insuffisant). Cela sera non conforme aux normes municipales.

Permis de feux obligatoire – information

Avec la belle saison qui est à notre porte, il est important de vous rappeler qu'il existe un règlement relatif aux feux extérieurs. Ce règlement stipule : « **Il est interdit de faire un feu à ciel ouvert**, à moins de détenir un permis de feu délivré à cette fin ».

Cependant, **les feux suivants sont permis** sans l'obligation de détenir un permis de feu, soit dans les appareils de cuisson en plein air tel que les barbecues où soit dans des contenants en métal avec un couvert pare-étincelles prévus à cette fin.

La demande de permis de brûlage doit être faite par écrit au moins 72 heures avant qu'il n'ait lieu. Qui-conque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement, se rend passible d'une amende minimale de 500 \$ plus les frais.

Alors, avant d'allumer un feu d'herbe, de branches ou autres, contactez le directeur du service incendie monsieur Daniel Lemoine au [819 668-1966](tel:8196681966) ou par courriel à directionincendie@st-maurice.ca.

Prenez note qu'aucune tolérance ne sera acceptée!